SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MRC de Matawinie
Entreprenante de nature!

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Lors de la séance extraordinaire tenue le 8 avril 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 514-2025 – RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE

Ce règlement a reçu un avis de conformité par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie le **21 mai 2025**.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures de bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce cinquième jour du mois de juin 2025.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 16 h, ce cinquième jour du mois de juin 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce cinquième jour du mois de juin 2025.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

MRC de Matawinie
Entreprenante de nature!

Municipalité régionale de comté de Matawinie
3184, Première Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0
Tél. : 450 834-5441 • 1 800 264-5441
Téléc. : 450 834-6560

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Règlement numéro 514-2025
de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

Je, ÉDITH GRAVEL, soussignée, certifie par les présentes sous mon serment d'office,

QUE le r**èglement numéro 514-2025 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois** a reçu un avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, version en vigueur depuis le 16 janvier 2018, par la résolution CM-05-237-2025 du Conseil de la MRC, adoptée le 21 mai 2025;

ET QUE conformément à l'article 109.7 ou 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

JE DÉLIVRE UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie à l'égard du r**èglement numéro 514-2025 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.**

DONNÉ à Rawdon, ce 21e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-cinq.

ÉDITH GRAVEL
Directrice générale et
greffière-trésorière